

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et de mettre en œuvre les mesures législatives et techniques nécessaires à l'harmonisation et au bon fonctionnement du système: procédure pénale, moyens informatiques et de communication en particulier.

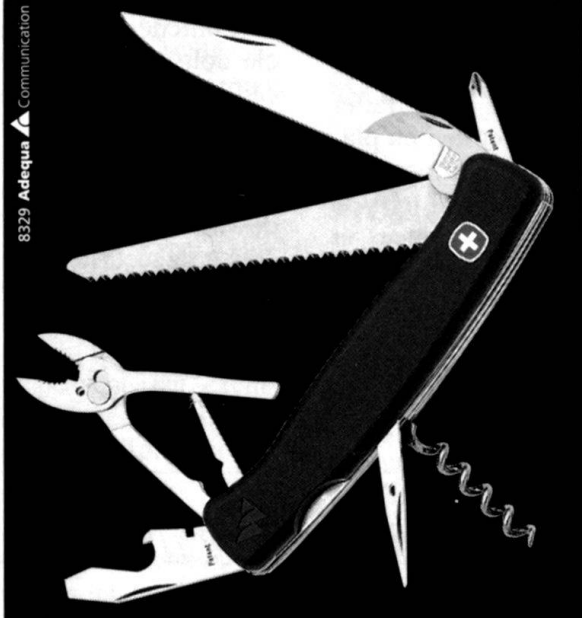
Si l'on est en droit d'attendre d'importantes améliorations de ces réformes, elles ne sauraient toutefois pallier à elles seules le manque d'effectifs dont se plaignent les responsables des forces de l'ordre, tant pour maîtriser les problèmes découlant de l'évolution de la délinquance que pour faire face à

des manifestations de masse susceptibles de dégénérer.

L'actualité montre qu'il ne s'agit pas de craintes infondées. Le recours à la troupe dans de tels cas ne constitue qu'une solution de fortune, en raison des problèmes politiques et psychologiques qu'il soulève et parce qu'il ne saurait être que temporaire. De plus, il ne soulage pas les polices dans leur lutte journalière contre la criminalité ordinaire. Il en serait de même de toute création de forces prévues pour n'être engagées qu'à l'occasion de graves troubles à l'ordre pu-

blic. Ni la constitution d'une police fédérale, ni la mise à disposition du Corps des gardes-fortifications ne seraient donc satisfaisantes.

Par ailleurs, il ne serait guère économique que les effectifs policiers cantonaux soient fixés par rapport à des situations extrêmes seulement. Il est plus avantageux, dans de tels cas, de faire appel à des renforts ponctuels fournis par d'autres polices. Pour autant naturellement que celles-ci le puissent. Aujourd'hui, elle ne sont en mesure de le faire que difficile-



8329 Adequa Communication

WENGER

of Switzerland

CH-2800 Delémont Tél. 032 - 422 61 81

RANGER Series

- **Lame de 10 cm biseautée avec système autoverrouillant breveté.**
- **Garantie écrite de 5 ans.**

En vente dans les magasins spécialisés.

**THE GENUINE
SWISS ARMY
KNIFE WENGER.
CUTLERY WORKS
SINCE 1893**